

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.01.14

Présents	25
Pouvoirs	8

OBJET :
RÉFECTION DU
PLAFOND DU
BATIMENT DES
ANCIENS
COMBATTANTS ET
DU SERVICE DES
SPORTS ET DE LA
CULTURE - DEMANDE
DE DOTATION
D'ÉQUIPEMENT DES
TERRITOIRES
RURAUX – EXERCICE
2024

L'an deux mille vingt-quatre le 5 février

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hervé CAYLA à Saïd ACHACHE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

Les communes de la Région Provence Alpes Côte d'Azur peuvent bénéficier de la part de l'Etat d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Cette dotation d'équipement a pour but de soutenir l'investissement public local des communes notamment dans le cadre du patrimoine bâti et de la rénovation thermique et transition énergétique afin de les aider à financer, entre autres, des travaux sur des bâtiments communaux et sociaux.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la commune de Bouc Bel Air souhaite engager la réfection du plafond du bâtiment des anciens combattants et du service des sports et de la culture.

Cette opération consistera à la pose d'un faux plafond droit en dalles isolées sur ossature métallique permettant d'améliorer le confort des usagers tout en réduisant la consommation énergétique du bâtiment.

Afin d'assurer le financement de ces travaux, il est donc proposé à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de l'État, représentant 70 % du montant global HT de l'opération, soit 31 273 €.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240205-24_01_14-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le plan de financement de ces travaux

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le
ID : 013-211300157-20240205-24_01_14-DE

Financiers	% Participation	Montant HT
ÉTAT	70 %	21 891,10 €
COMMUNE	30 %	9 381,90 €
TOTAL	100 %	31 273,00 €

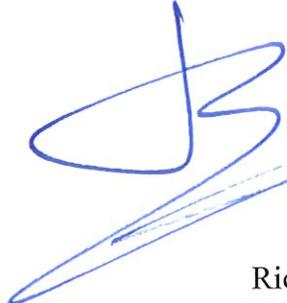
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 janvier 2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE la Commune à demander une aide financière auprès de l'État, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour **la réfection du plafond du bâtiment des anciens combattants et du service des sports et de la culture. Exercice 2024.**

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.